

L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des personnels et de leur famille et intervient dans les situations difficiles, par le biais d'aides financières.

- Rubrique action sociale : www.ac-amiens.fr/action-sociale
- Guide pratique pour les personnels nouvellement nommés: <http://www.ac-amiens.fr/581-guide-pratique-de-l-academie-d-amiens-pour-les-nouveaux.html>

Les bénéficiaires de l'action sociale

- Les personnels stagiaires et titulaires en activité ;
- Les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat en activité ;
- Les retraités de l'Education nationale **percevant une pension de l'Etat** ;
- Les ayants droits (veufs et veuves d'agents décédés et les orphelins à charge) ;
- Les agents non titulaires, **sous certaines conditions**.

Ne sont pas pris en compte: les vacataires et les agents en contrat aidé. Par ailleurs, les personnels affectés au sein du réseau CANOPE, CROUS, ONISEP ou dans l'enseignement supérieur doivent contacter les DRH des établissements concernés afin de connaître les éventuelles prestations mises en place.

Les prestations d'action sociale

- Il existe différents types de prestations dont la nature, les critères d'attribution et le montant sont définis au niveau interministériel, ministériel ou académique.
- Elles sont accordées sur demande **dans la limite de la disponibilité des crédits**.

On distingue entre :

- **Les Prestations Interministérielles (PIM)**, définies par le Ministère chargé de la Fonction Publique et gérées par chaque ministère ou par des prestataires externes ;
- **Les Actions Sociales d'Initiative Académique (ASIA)**, définies par le Recteur en fonction des orientations ministérielles et académiques. Certaines (dites non barémées) sont accordées après examen en Commission Académique d'Action sociale (CAAS)- section permanente, d'autres selon un barème préétabli (dossiers gérés directement par la DPS sans examen préalable par la CAAS) ;
- **Les secours et les prêts sans intérêts**, accordés par le Recteur, après instruction du dossier par le service social en faveur des personnels et examen en Commission Académique d'Action Sociale – Section permanente.

Actions sociales de la Section Régionale Interministérielle d'Action sociale SRIAS 2016

La SRIAS propose pour l'année 2016 des actions dans les domaines suivants :

- Séjours linguistiques, crèches.
- Activités culturelles et sportives.
- Politique d'accès au logement.
- Restauration.
- Retraités.

Contact : Madame Christèle DINGEON, Conseillère technique de service social
auprès du Recteur - Téléphone : **03.22.82.39.26**.
Adresse mél : christele.dingeon@ac-amiens.fr

Les champs d'intervention

Famille

- CESU « Garde d'enfant » (PIM gérée par un prestataire externe) ;
- Aide à l'hospitalisation (ASIA non barémée) ;
- Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant (PIM) ;
- Aide à la consultation juridique (ASIA non barémée) ;
- Réservation de places en crèche SRIAS.

Enfance et études

- Aide aux études (ASIA barémée) ;
- Aide aux séjours pédagogiques (ASIA barémée) ;
- Aide aux séjours linguistiques (PIM) ;
- Aide au BAFA (ASIA barémée).

Aides financières

- Secours urgents et Prêts sans intérêts.

Handicap - Maladie

- Aide aux retraités invalides (ASIA barémée) ;
- Aide au travail à temps partiel pour raison de santé (ASIA non barémée) ;
- Aide à l'hospitalisation (ASIA non barémée) ;
- Aide à l'autonomie (ASIA non barémée) ;
- Allocations pour les parents d'enfants en situation de handicap (PIM).

Loisirs - Vacances

- Aide aux séjours en centres de loisirs avec ou sans hébergement (PIM) ;
- Aide aux séjours en centres familiaux de vacances (PIM) ;
- Aide aux séjours linguistiques SRIAS ;
- Chèques vacances (PIM gérée par un prestataire externe).
- Activités culturelles et sportives SRIAS

Aides à l'installation et au logement

- Aide à l'installation des personnels – AIP (PIM gérée par un prestataire externe) ;
- Aide CIV (Comité interministériel des Villes) – barémée ;
- Aide aux personnels nouvellement nommés (PNN) – ASIA barémée ;
- Politique d'accès au logement pour les agents de l'Etat.

Environnement professionnel

- Aide aux personnels nouvellement nommés (ASIA barémée) ;
- Aide à la mobilité professionnelle (ASIA barémée) ;
- Sessions de préparation à la retraite SRIAS.

Restauration

- Prestation repas (PIM) ;
- ASIA « restauration » ;
- Participation de la SRIAS au financement des restaurants inter administratifs.

CONTACTS

Rectorat de l'Académie d'Amiens

- **DIVISION DES PRESTATIONS SOCIALES**

Bureau des affaires sociales – DPS 2

20, Bd d'Alsace-Lorraine

80063 AMIENS CEDEX 9

Tél: 03.22.82.37.76. – Mél: affaires-sociales@ac-amiens.fr

- **SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS**, service social du travail à l'attention de toutes les catégories de personnel.

Vous rencontrez des difficultés liées à votre situation : **sociale et familiale, économique, de santé et de travail.**

Les assistantes sociales sont à votre disposition pour vous apporter : **Écoute, Soutien, Accompagnement, Conseil et Information**

L'assistante sociale intervient dans le respect du secret professionnel et toujours avec le consentement de l'agent. (Sur RDV ou visite à domicile)

<http://www.ac-amiens.fr/538-service-social-en-faveur-des-personnels.html>

Coordonnées des assistantes sociales en faveur des personnels

DSDEN de l'Aisne	DSDEN de l'Oise	DSDEN de la Somme
Secteur Nord Barbara LURASCHI Barbara.Luraschi@ac-amiens.fr 03.23.26.20.68.	Secteur Est Caroline LEMONNIER social.margny60@ac-amiens.fr 03.44.36.63.47.	Secteur Est Catherine HAPPIETTE Catherine.Happiette@ac-amiens.fr 03.22.71.25.78.
Secteur Sud Dominique GUIGNARD Dominique.Guignard@ac-amiens.fr 03.23.26.22.16.	Secteur Ouest Stéphanie DISSAUX ce.social60-pers@ac-amiens.fr 03.44.06.45.17.	Secteur Ouest Elodie BLANC elodie.blanc@ac-amiens.fr 03.22.71.25.12.